



epss

GUIDE

DU STAGIAIRE, APPRENTI ET SITUATION D'EMPLOI EN TRAVAIL SOCIAL

J'alterne, tu alternes, nous alternons ... au cœur de nos formations



Bienvenue, Welcome, Bienvenido, Willkommen ... en formation



Les formations en travail social s’ancrent dans la pratique de terrain, avec une dimension professionnelle très forte. Votre parcours de formation pratique, à travers les différents stages que vous devrez effectuer, contribuera à la construction d’une identité professionnelle solide. Pour cela, l’EPSS travaille en collaboration avec des terrains professionnels implantés sur le territoire, ou même à l’étranger (Erasmus +).

AU MENU DE L'ATERNANCE

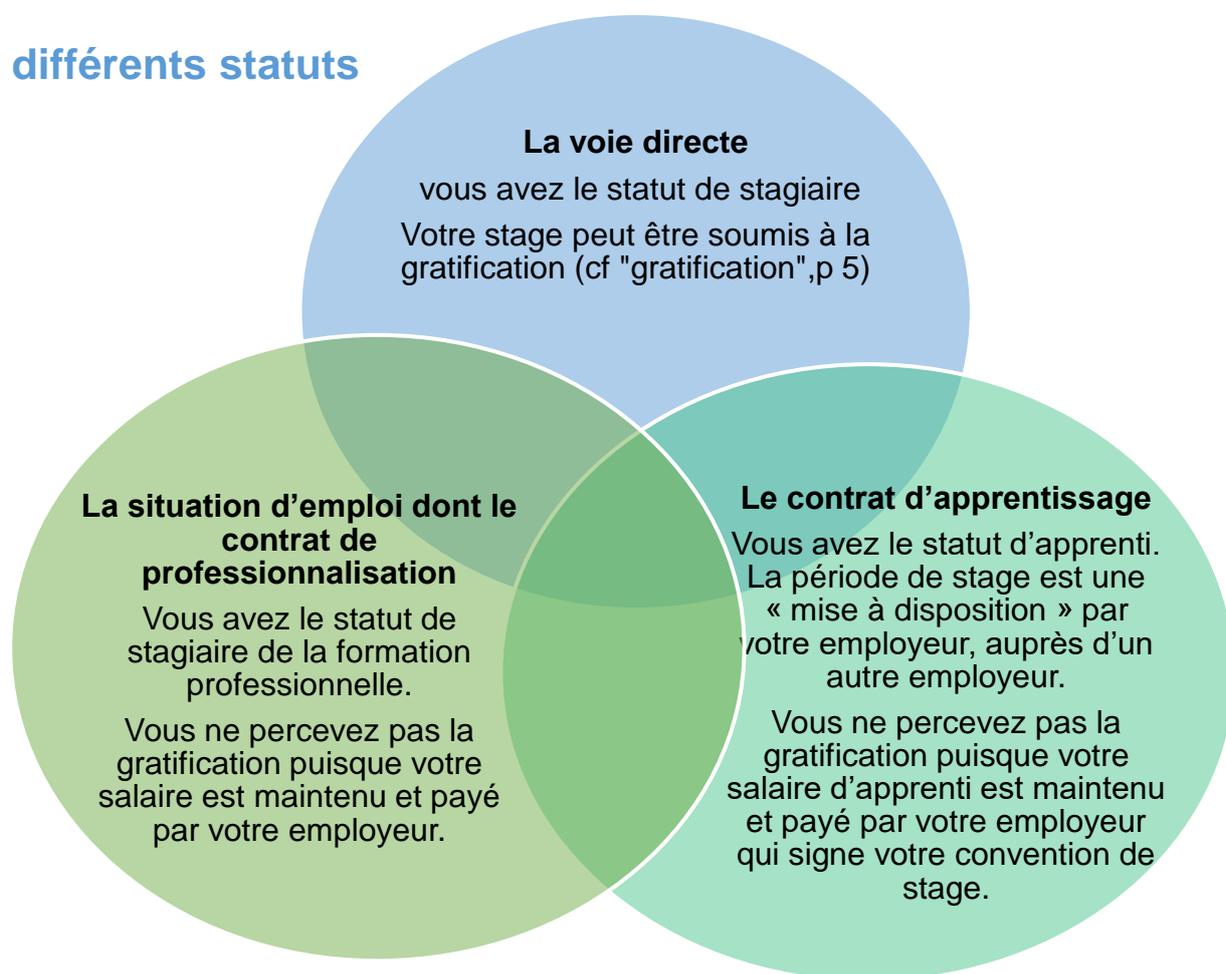
Alternance en travail social, quels repères ?.....	2
Alternance à l'épss, comment ça s'organise ?	3
Avant, pendant et après le stage : on en parle ?.....	4
Qu'attendent de vous les terrains ?	8
Pour aller plus loin ?	9
Foire aux questions.....	10

Alternance en travail social, quels repères ?

Toutes les périodes de formation pratique (stages, apprentissage) en travail social sont organisées sur le principe de **l'alternance intégrative**. Il s'agit d'une organisation pédagogique spécifique qui alterne et relie des séquences de stages au sein d'établissements, services éducatifs, sociaux médico sociaux et des séquences d'enseignement à l'EPSS. Cette co construction de votre parcours de formation **vous implique, vous, étudiant, et nous engage, nous, centre de formation**. Votre développement de compétences est progressif et personnalisé.

L'alternance intégrative est commune à toutes les filières et inclut tous les statuts : Voie directe- Situation d'emploi - Apprentis.

Les différents statuts



✓ **Changement de voie possible**

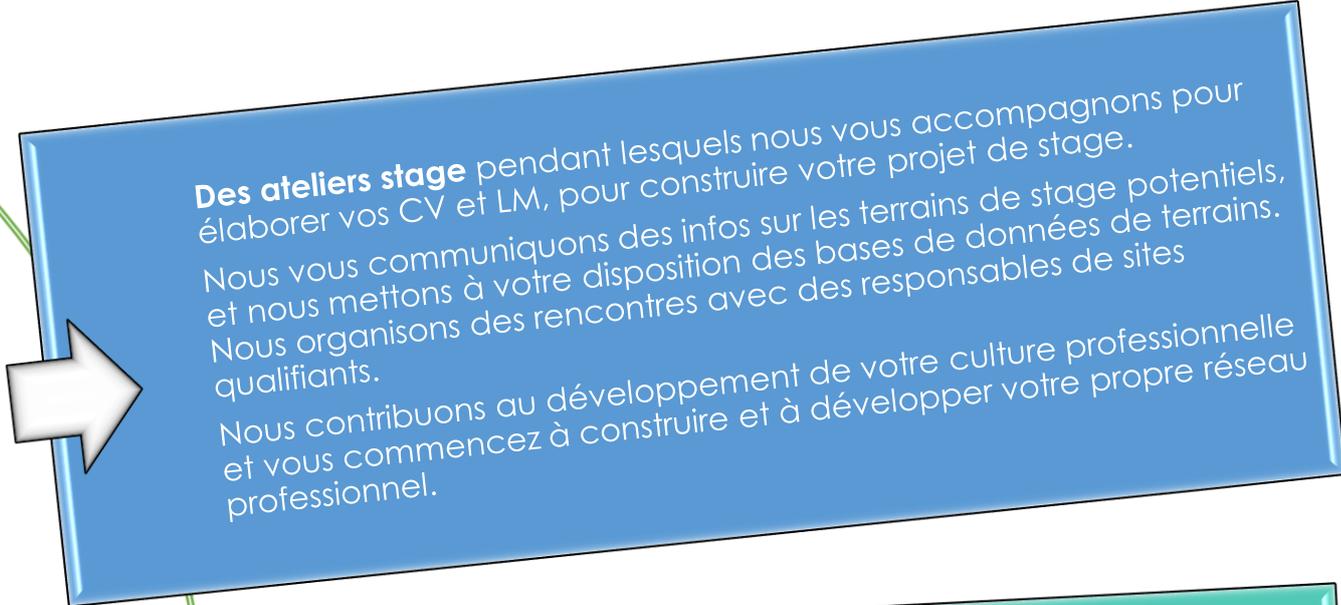
Se rapprocher de son formateur référent et se référer à la rubrique « aller plus loin ».

Alternance à l'épss, comment ça s'organise ?

Pour accompagner votre parcours de formation pratique, des temps pédagogiques collectifs et individuels sont prévus et nécessaires (cf. quelques exemples, ci-après).

Tout au long de votre parcours de formation, les formateurs sont à votre écoute pour toutes vos questions à propos de votre formation pratique.

En bref, notre objectif pédagogique prioritaire est que vous ne restiez pas seul (e)s face à vos choix, doutes, envies relatifs à votre parcours de formation pratique. Chacune de vos questions doit trouver une réponse adaptée.



Des ateliers stage pendant lesquels nous vous accompagnons pour élaborer vos CV et LM, pour construire votre projet de stage.
Nous vous communiquons des infos sur les terrains de stage potentiels, et nous mettons à votre disposition des bases de données de terrains. Nous organisons des rencontres avec des responsables de sites qualifiants.
Nous contribuons au développement de votre culture professionnelle et vous commencez à construire et à développer votre propre réseau professionnel.



Des Ateliers de Positionnement dans la Formation (APF) au cours desquels, en petits groupes, vous mènerez une réflexion sur votre posture d'apprenant dans les deux espaces de formation que sont les terrains professionnels et le centre de formation.



En qualité d'Unité de Formation par l'Apprentissage (U.F.A.), l'EPSS désigne des formateurs **chargés de suivi** pour les apprentis.



L'organisation de **visites de stage** au cours de votre parcours de formation pratique.

Avant, pendant et après le stage : on en parle ?

Avant le stage

Rechercher et trouver un stage/ contrat d'apprentissage mobilise du temps, de l'énergie, de la persévérance, des outils et de la stratégie. C'est une posture, une démarche professionnelle active qui vise à :

- Aller vers
- Développer progressivement son réseau (carnet d'adresses)
- Valoriser ses compétences acquises
- Repérer et énoncer avec discernement, les compétences et objectifs à développer.

✓ La gratification

Certains stages peuvent être soumis à gratification, une indemnité. Celle-ci est obligatoire, exclusivement pour les voies directes sous conditions, à partir d'une période de stage supérieure à 44 jours (>308h).

Indexée sur 15% du Plafond de la Sécurité Sociale, l'heure de stage s'élève au 1^{er} janvier 2020 à **3,90€**. La multiplication de ce montant par le nombre total d'heures de stage donne le coût total que le site qualifiant a à sa charge en vous accueillant. La déduction de 80% vous permet de faire connaître à l'employeur le montant du « reste à charge ».

Cette gratification peut être un obstacle pour trouver un stage. Pour atténuer cette difficulté, la Direction Régionale des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Ile-de-France [peut aider les associations](#) situées dans toute la France, [à hauteur de 80% du montant total de la gratification](#).

Pour que l'EPSS puisse adresser la demande d'aide à la gratification auprès de la DRJSCS, il faut :

1. La [fiche navette](#) dûment remplie,
2. La [case cochée « soumis à gratification »](#) avec la mention « [sous réserve de l'accord de prise en charge de la DRJSCS](#) ». Ainsi, au cas où le DRJSCS refuserait, le lieu de stage n'est pas tenu de vous accueillir.

Si la DRJSCS accepte de verser l'aide, directement à l'employeur/au site qualifiant, elle en informe le lieu de stage et l'EPSS. Le lieu de stage a alors un document (CERFA) à remplir et à retourner, avec quelques autres pièces, à la DRJSCS.

La gratification vous est ensuite versée par le site qualifiant qui vous accueille, sur la base de vos heures effectives (1h réalisée = 3.90 €) de stage.

✓ Des outils à élaborer

De l'organisation et de la méthode

- Les recherches que vous faites pour un premier stage vont également vous être utiles pour vos autres recherches de stage (coordonnées de lieux, identification des différents interlocuteurs, etc).
- Notez scrupuleusement les lieux contactés, leurs réponses.

Renseignez-vous sur le lieu / Site qualifiant - Etablissements ou services

- Connaitre les valeurs éthiques, les missions, le public et les modalités d'accompagnement
- Identifier les compétences attendues par les terrains professionnels (cf p. 12).

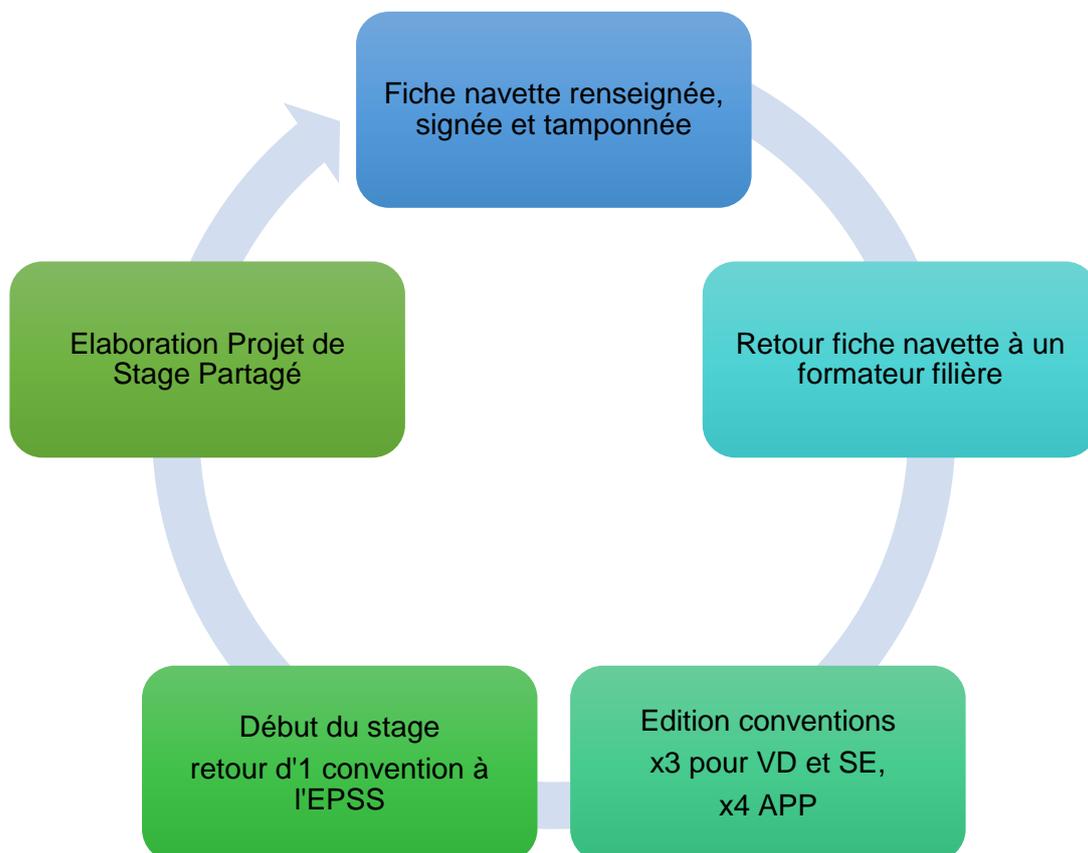
Votre Lettre de Motivation (LM) et votre CV

- La LM peut être le sésame pour décrocher un stage ! Élément clé pour expliquer pourquoi ce stage, ce que souhaitez ou pensez découvrir, apprendre, comprendre... Accordez lui l'importance qu'il se doit, personnalisez-la en développant vos arguments, faites du lien avec les missions du lieu sur lequel vous postulez, faites-la relire pour éviter des erreurs orthographiques, toujours préjudiciables.
- le CV, un peu les mêmes consignes ! Même si vous n'avez que peu d'expérience professionnelle, valorisez vos loisirs, vos actions bénévoles, militantes ou même sportives !

✓ Je candidate / je réponds à une offre de stage

- CV +LM personnalisés par établissements
- Préparation entretien oral argumenté : votre présentation + échanges
- Relances téléphoniques + mail

✓ J'ai trouvé un stage, quelles démarches ?



Après la rédaction d'objectifs dans votre lettre de motivation, il s'agit maintenant de passer à **l'élaboration de votre projet de stage partagé** : travail autour d'objectifs de stage en lien avec le référentiel de formation, vos objectifs personnels et ceux du site qualifiant ou employeur..

Pendant le stage

Vous serez accompagné tout au long de votre stage, et ce, quelle qu'en soit la durée par un professionnel du terrain de stage dénommé tuteur de stage ou parfois référent de stage ou encore formateur terrain. C'est à lui que vous remettrez vos feuillets en début de stage ... Ces mêmes feuillets lui seront ensuite envoyés au format numérique.

Celui-ci devrait vous proposer des temps de **bilan régulier** pour voir avec vous comment se passe votre stage et s'assurer de votre progression en lien avec votre projet de stage. Si cela n'est pas le cas, vous pouvez lui demander de vous accorder ce temps.

En centre de formation, lors des regroupements, vous participerez à **des groupes d'analyse de la pratique**. C'est dans ces petits groupes, animés par des professionnels de terrain que vous allez mettre en mots vos expériences, partager avec vos collègues de formation, vos pratiques, mais aussi vos ressentis, votre vécu, et ainsi, peu à peu, élaborer votre positionnement professionnel.

Très rapidement après le démarrage de votre stage, **une réunion de formateurs terrain** leur sera proposée. Ces réunions regroupant les référents professionnels ou tuteurs qui vous accompagnent au quotidien sur les terrains de stages ont pour but de communiquer sur la progression pédagogique dans laquelle s'inscrit le stage.

Une visite de stage pourra être organisée, soit à votre demande, soit à celle du terrain ou de l'école. Dans certains cursus de formation, une visite de stage est obligatoire. Dans tous les cas, lors de cette visite, le projet de stage élaboré par le stagiaire et partagé avec le terrain professionnel et l'école en reste l'élément central de référence pour les apprentissages.

A la fin de votre stage, le terrain signe et vous remet une **attestation de vos heures de stage** réalisées.

Après le stage

Votre période de stage devra être évaluée par le terrain professionnel sur **les feuillets d'évaluation** transmis en même temps que la convention de stage. Un certain nombre d'items généraux y sont précisés mais cette évaluation prendra également appui sur votre projet de stage et les objectifs personnels définis en début de stage.

Vous devrez également rédiger une auto évaluation qui s'intitule le plus souvent « Evaluation du stage par le candidat... » et qui se glissera dans votre LIVRET de Formation. Cette auto évaluation est centrée sur vos apprentissages, votre progression au cours de cette période de formation pratique et la rencontre avec les personnes accompagnées.

Qu'attendent de vous les terrains ?

Vous l'avez compris, une partie de votre formation va se dérouler sur des terrains professionnels, engagés dans la professionnalisation des travailleurs sociaux.

Pour mener à bien vos recherches, outre les précédentes indications, il vous est également important de prendre en compte quelques « incontournables » des terrains.

Ces « incontournables » sont issus d'une démarche d'enquête pédagogique (*Synthèse Echo des terrains téléchargeable sur le site <https://www.epss-edu.com/L-Echo-des-Terrains-2020.html>*) menée par l'epss auprès de 225 professionnels en travail social, entre janvier et mars 2020. Nous profitons de l'occasion de ce guide pour les remercier à nouveau de nous avoir éclairé de leurs réponses pédagogiques en qualité de site qualifiant et/ou d'employeurs. Cela concerne de nombreux terrains d'accueil / sites qualifiants dans les champs du Handicap, Protection de l'enfance, Insertion, Petite enfance... Cela concerne tous les apprenants, statuts et filières confondues à l'epss.

4 « incontournables » de cette enquête sont à souligner :

1. L'accueil d'un.e stagiaire, apprenti.s relève d'un choix voire d'un engagement pédagogique pour ces professionnels. Focus : *Dans une institution, dénommée site qualifiant, un référent professionnel (tuteur, maître d'apprentissage), évoluant au sein d'une équipe tutorale, réunissant aussi bien l'équipe de direction que l'équipe pluri professionnelle, va vous accompagner.*
2. Votre recrutement est majoritairement, le fait de l'équipe d'encadrement (directeur.rice, chef.fe de service). *En revanche, votre accueil et de votre accompagnement est le plus souvent à l'initiative et sous la responsabilité d'un formateur terrain. Focus : Tous les acteurs du site qualifiant sont impliqués de votre recrutement à votre accompagnement pédagogique.*
3. Les attendus des professionnels vous concernant : à 98% ce sont des compétences relationnelles. Focus : *de la curiosité, de l'ouverture d'esprit, un désir d'apprendre, de comprendre, de rencontrer l'Autre dans toute sa complexité, loin de tout jugement.*
4. Pour vous former, le référent professionnel mobilise des outils et des supports pédagogiques. Sachez que le 1^{er} outil se révèle être le projet de stage/d'apprentissage partagé.

Trois acteurs pour la réussite de cette alternance intégrative :
Vous, les terrains professionnels /sites qualifiants et le centre de formation...

Pour aller plus loin ?

Ce guide recense les informations, démarches, outils méthodologiques essentiels pour accompagner votre parcours de formation pratique. D'autres apports et informations existent qu'il vous faudra chercher. Chaque parcours de formation est unique. Par conséquent, il vous faut trouver précisément vos informations correspondant à vos besoins. Les périodes de formation pratique (stages) comme les contrats d'apprentissage, de professionnalisation, autres...recouvrent des connaissances élargies : juridiques, économiques, pédagogiques, organisationnelles/institutionnelles. Voici quelques références à partager.

Des sites internet de référence

- Actualités contrats pro apprentissage : Portail de l'alternance
- https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

Gratification Vos droits et devoirs

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734>
- <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

Pédagogique

- <https://www.presses.ehesp.fr/produit/guide-daccompagnement-stagiaire-travail-social/>
- Henri Boudreault : <https://didapro.me/2020/04/01/les-savoir-etre-professionnels/>
- Marc Fourdrignier : <http://marc-fourdrignier.fr/?s=stage>

Alternance intégrative

- <https://www.cereq.fr/lalternance-integrative-de-la-theorie-la-pratique>
- Chantal Cornier : <https://www.ash.tm.fr/hebdo/2932/60-ans-de-formations-sociales/lalternance-integrative-ne-se-reduit-pas-au-stage-408972.php>
- Un ouvrage de référence Pédagogique
- John Ward, ***Guide de l'accompagnement du stagiaire en travail social***, ed Presses EHESP septembre 2019

Des annuaires et répertoires

- Annuaire de l'Action Sociale
- le guide Néret

Foire aux questions



Je suis malade, que faire ?

Informez votre terrain de stage/ employeur et l'EPSS

Transmettez votre arrêt maladie sous 48H au terrain de stage, en copie à l'EPSS

Si vous êtes apprenti : transmettez l'arrêt maladie à votre employeur + CFA en copie à l'EPSS UFA



Je suis en arrêt maladie durant mon stage. Est-ce que je dois rattraper mes heures non effectuées ?

Oui, vous devez récupérer ces heures dans la limite de l'amplitude de stage. Si cette dernière ne suffit pas, s'en référer au plus tôt à votre référent de promo.



Ai-je le droit à des heures de travail personnel pendant le stage ?

Aucune disposition contractuelle n'est mentionnée dans la convention de stage à cet effet.

Certains sites qualifiants, responsables, référents professionnels valident parfois des temps dédiés aux écrits. Dans tous les cas cela fait l'objet d'un accord préalablement défini en équipe.



Est-ce que je peux conduire un véhicule de service ?

Oui, sous réserve d'un permis B à jour, d'être assuré et autorisé par la structure.



Est-ce que la structure qui m'accueille a le droit de me demander de prendre mon véhicule pour des déplacements professionnels ?

Oui, cela peut arriver. Dans le cas où votre terrain vous demande de prendre votre propre véhicule pour vos déplacements pendant les heures de stages. Vous devez confirmer auprès de votre assureur la prise en charge de vos déplacements professionnels (la plupart le font automatiquement, mais pas tous) et/ou que la structure assure les déplacements professionnels des salariés et des stagiaires avec leur véhicule personnel. Votre terrain doit également vous rembourser les frais kilométriques selon un forfait défini dans la convention collective.



Ai-je droit à des congés pendant le stage ?

Oui, du moment qu'à la fin de votre stage vous aurez effectué votre nombre d'heures de stage et sous réserve de l'accord de votre terrain d'accueil.



Est-ce que les apprentis ont le droit à un congé révision ?

Comme l'indique l'article Article L6222-35 du Code du travail, en dernière année de formation, tout apprenti a le droit à 5 jours ouvrables de congé révision. Ces congés doivent être posés le mois qui précède les épreuves en accord avec votre employeur.



Puis-je renoncer à la gratification ?

Non. Même si vous avez des difficultés à trouver votre stage long et qu'un terrain propose de vous accueillir sans vous gratifier, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche stipule l'obligation de gratification pour tout stage supérieur à 8 semaines.



Est-ce que je peux faire deux stages de 8 semaines, donc non gratifiés, dans deux structures d'une même institution/association la même année ?

Non, ce n'est pas possible. Ces stages doivent être gratifiés car effectués au sein d'une même institution/association.



Je suis indemnisé par le Pôle Emploi. Est-ce que mon stage de plus de 8 semaines est gratifié ?

Tout dépend de votre statut à Pôle Emploi :

Si vous êtes indemnisé au titre de votre retour en formation, votre gratification n'est pas obligatoire.

Si vous êtes indemnisé au titre de la recherche d'emploi, votre gratification est obligatoire.



J'ai effectué mon volume horaire de stage. Est-ce que je peux prolonger mon stage ?

Non, pour des questions d'assurance, vous ne pouvez pas effectuer plus d'heures que mentionnées dans votre convention de stage. Si le terrain souhaite prolonger votre collaboration, il peut vous proposer une convention de bénévolat ou un contrat de travail.



Est-ce que j'ai le droit de faire des heures supplémentaires en stage ?

Vous pouvez effectuer des heures supplémentaires dans la limite de 44h/semaine. Les heures effectuées au-delà de 35h donnent lieu à des récupérations.

Attention, une fois votre volume horaire de stage effectué, votre stage doit s'arrêter.



Est-ce que je peux effectuer 39h/semaine comme mon référent de stage ?

Oui, vous pouvez. Se référer à la réponse précédente.

Je suis en apprentissage ou en situation d'emploi. Durant mon stage hors employeur j'ai dû revenir sur mon lieu d'emploi car mon lieu de stage fermait durant les vacances scolaires. **Que**



Dois-je faire si je n'ai pas capitalisé mes 280h de stage à la date de fin de stage indiquée dans ma convention ?

En accord avec votre employeur, vous pourrez être en stage durant des périodes prévues chez l'employeur après votre date prévue de fin de stage. Pour cela, il faudra solliciter l'assistante de formation chargée des conventions de stage afin qu'elle vous édite un avenant à votre convention de stage. Ce dernier mentionnera une nouvelle date de fin de stage.



Que signifie l'amplitude de stage dans mon calendrier de formation ?

Dans votre calendrier de formation, apparait l'alternance entre les temps à l'epss et en formation pratique. Vous pouvez observer des couleurs différentes selon ces temps (formation théorique en vert, formation pratique en bleu dans l'exemple ci-contre).

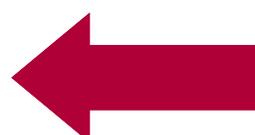
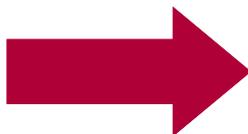
Dans l'extrait d'un calendrier, vous constatez que des jours de la couleur bleue (la formation pratique) ne portent pas la mention « stage » : ce sont les jours **d'amplitude de stage**. Ils correspondent à une durée supérieure à la durée de stage initialement à effectuer.

Cette amplitude est prévue pour faire face à d'éventuels aléas de votre période de formation pratique : départ en stage retardé, arrêt maladie, congés, etc... pendant le stage.

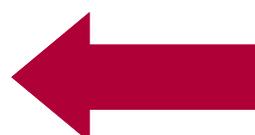
mars		avril		mai		juin	
1	D	1	M	1	V	1	L
2	L	2	J	2	S	2	M
3	M	3	V	3	D	3	M
4	M	4	S	4	L	4	J
5	J	5	D	5	M	5	V
6	V	6	L	6	M	6	S
7	S	7	M	7	J	7	D
8	D	8	M	8	V	8	L
9	L	9	J	9	S	9	M
10	M	10	V	10	D	10	M
11	M	11	S	11	L	11	J
12	J	12	D	12	M	12	V
13	V	13	L	13	M	13	S
14	S	14	M	14	J	14	D
15	D	15	M	15	V	15	L
16	L	16	J	16	S	16	M
17	M	17	V	17	D	17	M
18	M	18	S	18	L	18	J
19	J	19	D	19	M	19	V
20	V	20	L	20	M	20	S
21	S	21	M	21	J	21	D
22	D	22	M	22	V	22	L
23	L	23	J	23	S	23	M
24	M	24	V	24	D	24	M
25	M	25	S	25	L	25	J
26	J	26	D	26	M	26	V
27	V	27	L	27	M	27	S
28	S	28	M	28	J	28	D
29	D	29	M	29	V	29	L
30	L	30	J	30	S	30	M
31	M			31	D		

Date de début
effectif de stage

Fin de l'amplitude de stage



Fin de la période de 8
semaines effectives de stage
(=280h)





epss

Retrouvez tout l'epss sur

www.epss.fr



Ecole Pratique de Service Social



/epssfrance



/epss_france



CERGY

13 boulevard de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise Cedex
☎ : (+33)1 30 75 62 96



PARIS

139 boulevard du Montparnasse
75006 Paris
☎ : (+33)1 42 79 50 20